



L'an deux mille vingt et un le 21 du mois d'octobre, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Velaine Sous Amance, après convocation légale du 14 octobre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis -M. LAURENT Stéphane – M. ORY Denis- M. BARTHELEMY Philippe M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – Mme MOUGEOT Colette – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie M. FAUCHEUR Dominique – M. HOLZER Alain – M. DE LIBERALLI David – Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge - Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – M. MATHEY Dominique – M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude M. THOMAS Claude – Mme LORETTE Delphine – Mme BONNEAU Sophie – M. MANGIN Gérald – M. BECKER Bernard M. FRANCOIS Vincent – M. BRIDARD Franck – M. DIEDLER Franck – M. GUILLAUME Geoffrey – M. CHANE Alain M. CAPS Antony – Mme JELEN Nelly – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude – M. FRITSCH Jacques M. FECHTIG Alain – M. CERUTTI Alain – M. BAUDOIN Cédric – Mme HUART Sonia

Procurations : M. PORTALLEGRI Robert à M. HOLZER Alain – M. GUEZET Philippe à M. FEGER Serge – Mme KLINGELSCHMITT Agnès à M. VOINSON Philippe – M. IEMETTI Jean Marc à M. BRIDARD Franck – M. MICHEL Olivier à THOMAS Claude – M. MOUGINET Dominique à M. CHANE Alain – Mme ROJAS Magali à M. CAPS Antony -

Excusé(s) : Mme MARANDE Carole – M. FAGOT REVURAT Yannick – M. JOLY Philippe – M. MATHIEU Denis M. MARTIN Christophe

Secrétaire de séance : Mme MOUGEOT Colette

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 38

Pouvoirs : 7

Excusés : 5

Votants : 45

Date d'affichage : le 25 octobre 2021

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 45

Contre :

Absentions :

CT/PR

04/10/2021

ASSAINISSEMENT/EAU POTABLE

Approbation de l'avenant financier n°1 relatif aux travaux d'assainissement sur la commune de Leyr

Philippe VOINSON, vice-président en charge de l'assainissement rappelle le marché attribué à l'entreprise STPL pour un montant de 88 151.98 € HT portant sur la réalisation d'un regard dessableur et de réfection de réseaux défectueux.

Vu la permission de voirie délivrée par le CD54 en 2020,

Vu la caducité de ce document depuis 2018

Vu les préconisations du département lors de réfection de chaussée,

Vu la proposition financière de la société STPL, renégociée par les services, d'un montant de 23 125.00 € HT

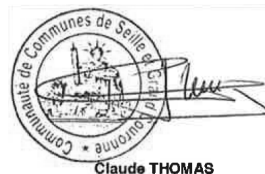
Vu le procès verbal de la commission consultative MAPA sur cet avenant

Il est demandé à l'assemblée du conseil communautaire :

- d'approuver l'ensemble de ces dispositions,
- d'autoriser le Président à signer cet avenant financier

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'ensemble de ces dispositions,
- **Autorise** le Président à signer l'avenant financier avec la société STPL



CLAUDE THOMAS
2021.10.25 09:04:33 +0200
Ref:20211025_062001_1-1-O
Signature numérique
le Président